

Vous souhaitez enclencher la transformation énergétique et écologique de votre entreprise ?



Découvrez ces 2 outils complémentaires et cumulables développés avec l'ADEME qui vous permettront de passer à l'action, obtenir des résultats concrets et embarquer vos équipes dans la transition énergétique et écologique de votre entreprise

Pour vous lancer,
un outil efficace qui vous fera
faire des économies

DIAG ÉCO-FLUX

• ÉNERGIE • EAU • MATIÈRES • DÉCHETS

Qu'est-ce que c'est ?

Des actions simples menées avec l'aide de bureaux d'études pour optimiser vos flux d'énergie, d'eau, de matières et de déchets, afin de réaliser rapidement des économies tout en réduisant l'impact environnemental de votre établissement.

Ce dispositif permet de réaliser en moyenne 48 000 € d'économies par an (étude réalisée sur 384 missions restituées).

La démarche

L'accompagnement se fait en 4 étapes :

- 1 Analyse de vos pratiques
- 2 Définition d'un plan d'action de réduction des flux d'énergie, d'eau, de matières et de déchet
- 3 Mise en place des actions que vous souhaitez engager
- 4 Évaluation des économies réalisées

Votre entreprise

- ☒ PME, ETI et GE
- ☒ Ayant un ou plusieurs établissements entre 20 et 250 salariés
- ☒ Tous secteurs d'activité ayant des enjeux de flux

Tarifs

Dispositif cofinancé par l'ADEME et opéré par Bpifrance.

Coût total :

- 4 000 € HT pour les sites de 20 à 49 salariés, dont 2 000 € HT ⁽¹⁾ à charge pour l'entreprise, après subvention
- 6 000 € HT pour les sites de 50 à 250 salariés, dont 3 000 € HT ⁽¹⁾ à charge pour l'entreprise, après subvention

⁽¹⁾ Sous réserve du respect du plafond de 1 800 000 € d'aides relevant du régime cadre temporaire des aides d'État Covid-19 et dans la limite de l'enveloppe disponible. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2022.

+ D'INFOS

<https://diagcoflux.bpifrance.fr/>



Pour aller plus loin et réduire durablement vos émissions de gaz à effet de serre

DIAG DÉCARBON'ACTION

Qu'est-ce que c'est ?

Lancé en octobre 2021, ce programme débute par un bilan de vos émissions de gaz à effet de serre (GES) qui aboutira sur un plan d'action visant à réduire votre impact environnemental tout en augmentant votre résilience face au changement climatique.

L'accompagnement d'un expert sélectionné par Bpifrance avec l'aide de l'ADEME et l'Association Bilan Carbone (ABC) vous fera bénéficier d'une méthode éprouvée et reconnue.



La démarche

L'accompagnement se fait en 3 étapes :

- 1 Mesure des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES)
- 2 Co-construction du plan d'action
- 3 Valorisation de la transition pour passer à l'action en embarquant votre écosystème et mise en œuvre des premières actions

Votre entreprise

- ☒ TPE, PME et ETI de plus d'un an d'ancienneté
- ☒ Entre 1 et 499 salariés (effectifs du SIREN) ⁽²⁾
- ☒ Tous secteurs d'activité
- ☒ N'ayant jamais réalisé de bilan de gaz à effet de serre (GES)

⁽²⁾ Les demandes des entreprises + de 500 salariés seront étudiées au cas par cas. Nous contacter à l'adresse : diagdecarbonaction@bpifrance.fr

Tarifs

Dispositif cofinancé par l'ADEME et opéré par Bpifrance en partenariat avec l'Association Bilan Carbone (ABC).

Coût total : 10 000 € HT

Le reste à charge pour l'entreprise après subvention sera :

- 4 000 € HT ⁽³⁾ quand effectifs < 250 salariés
- 6 000 € HT ⁽³⁾ quand effectifs ≥ 250 salariés

⁽³⁾ Sous réserve du respect du plafond de 200 000 € d'aides relevant du régime dit de minimis et dans la limite de l'enveloppe disponible. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2022.

+ D'INFOS

<http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

